

Médias

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1242

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une économie en trompe-l'œil

Après la montée aux créneaux des directeurs cantonaux des affaires militaires contre les économies proposées sur l'acquisition de l'équipement des militaires, verra-t-on les directeurs cantonaux des transports publics rouler contre la suppression des subventions fédérales aux places de parc près des gares (parkings d'échange P+R)? Le TCS lui-même vient d'appeler à voter non le 10 mars à cette proposition.

(fb) Outre l'article constitutionnel sur les langues, quatre objets fédéraux sont inscrits au menu de la votation du 10 mars. Il s'agit du transfert de la commune bernoise de Vellerat au Jura et de mesures figurant au catalogue 1994 des économies proposées désormais annuellement (c'était la troisième édition) par le Conseil fédéral: l'équipement des militaires, la distillation de l'eau-de-vie et les places de parc près des gares. Ces objets ayant la particularité d'être inscrits dans la Constitution, les économies y relatives doivent obligatoirement être soumises à la double majorité du peuple et des cantons.

Rationaliser, renoncer ou transférer?

Au travers de ces trois objets, ce sont trois manières différentes de faire des économies qui apparaissent:

- La suppression de la fourniture et de l'entretien de l'habillement et de l'équipement des militaires par les cantons (qui se voyaient remboursés par la Confédération) vise à un gain de productivité par gestion centralisée: la prestation reste, mais elle coûtera moins cher – au prix d'une transformation des modes de production et d'une «compétence cantonale» en moins.

- La suppression de l'obligation faite à la Confédération de racheter les appareils à distiller et l'eau-de-vie constitue une économie par renonciation à une tâche accomplie jusqu'alors (qui, sous prétexte de santé publique, paraît surtout représenter une rente de situation de quelque 3,5 millions pour les producteurs intéressés).

- La suppression des subventions fédérales à la construction de parkings d'échange représente un transfert de charges sur les cantons et communes. Il n'est même pas évident qu'il en résulte une économie pour la Confédération car il s'agit ici seulement de renoncer à l'une des utilisations prévues par la Constitution et la loi d'une recette affectée: les droits d'entrée sur les carburants. Les quelque 20 millions par an que l'on prévoit de ne plus verser pour les parkings d'échange iront donc simplement grossir les montants disponibles pour les autres affectations auxquelles la Confédération doit obligatoirement consacrer la moitié des droits de base et la totalité de la surtaxe (en particulier les routes nationales et les routes principales).

L'encouragement de la construction de places de parc près des gares constituait avec «les autres mesures qui favorisent la sépara-

tion des courants de trafic» la seule affectation des droits d'entrée sur les carburants concrétisant une certaine complémentarité entre automobile et transports publics plutôt que la priorité au financement de la route. Y renoncer sans compensation pour les modes de transports collectifs renforce encore le déséquilibre dont souffrent ces derniers.

Mauvais coup porté aux villes

L'arrêté soumis au vote le 10 mars n'est d'ailleurs que la portion congrue de la proposition du Conseil fédéral dans le programme d'économies 1994, et en inverse véritablement le sens politique: le Conseil fédéral préconisait en effet surtout d'élargir l'affectation des droits d'entrée sur les carburants en instituant une nouvelle catégorie, les contributions à l'infrastructure ferroviaire. Cela aurait eu le double mérite d'alléger le budget fédéral d'autant et d'instituer une saine concurrence entre les affectations possibles des droits d'entrée sur les carburants. Dans ce cadre, les subventions aux parkings d'échange prenaient un caractère anecdotique et leur suppression pouvait se comprendre. Quand c'est tout ce qu'il reste, cela paraît un mauvais coup porté par distraction aux villes, dont la respiration économique, sociale et sanitaire repose sur le développement des transports publics et la rationalisation de l'usage de la voiture. Même le TCS l'a compris. ■

MÉDIAS

La Gazzetta dello Sport, plus fort tirage de la presse italienne, célèbre le centenaire de sa fondation (1896). On connaît ce journal sur papier rose. Deux éditions paraissent hors d'Italie grâce aux satellites; une à Neu-Isenburg, en Allemagne et l'autre aux Etats-Unis. Ainsi les Italiens du monde entier sont rapidement informés des résultats de leurs champions favoris.

Le Point, bulletin mensuel du Parti socialiste neuchâtelois, a publié dans son numéro 180 un résumé du Livre blanc N° 2 de la Fondation Max Schmidheiny. C'est utile pour ceux qui ont de la peine à déchiffrer un texte difficile en allemand.

Savez-vous que l'abonnement annuel au *Tages Anzeiger* ne coûte que 265 francs? Le fort tirage attire la publicité.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
Jean-Claude Favez (jcf)
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Sylviane Klein (sk)
Forum: Jean-Christian Lambelet
Andreas Auer
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9